

2024 DPE 41 Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu la délibération 2023 DPE 38 relative à la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris et du bilan du PLPDMA 2017-2022.

Vu l'avis consultatif favorable de la CCES du 24 octobre 2024 sur le projet de PLPDMA 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération vu le _____ par lequel la Maire de Paris lui demande d'approuver le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris 2024-2030 ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du..... ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine Guillou au nom de la 8^{eme} commission ;

Délibère

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris dont le texte est joint à la présente délibération est adopté